

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 434

présenté par

M. Orphelin, Mme Gaillot, Mme Forteza, Mme Batho, Mme Bagarry, Mme Cariou et M. Julien-Laferrière

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Dans le cadre de la campagne de vaccination pour lutter contre l'épidémie de covid-19, l'État se donne pour objectif d'intensifier rapidement sa capacité d'information et de dialogue avec la population concernant les bénéfices sanitaires de la vaccination généralisée, notamment avec les personnes ayant des doutes et des questionnements sur le rapport bénéfices - risques de la vaccination.

Il apporte une attention particulière aux actions centrées sur les territoires et les catégories de personnes ayant pour l'instant les plus faibles taux de vaccination et vise à réduire ces écarts, pour viser une politique vaccinale plus inclusive.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'un des principaux freins à la vaccination généralisée est le manque de confiance ressenti par une partie de la population sur le vaccin. Tous ne sont pas « anti-vax », mais beaucoup ont des questions auxquelles il est important de répondre. La volonté collective de lutter contre l'épidémie est quasi-unanime, mais la solution de la vaccination, rendue quasi-obligatoire, suscite de nombreuses interrogations, parfois légitimes au vu de la manière dont la crise a été gérée jusqu'à aujourd'hui par les autorités.

Pour autant, la réticence qu'exprime une partie de la population pour cette solution n'est pas une fatalité. La confiance peut être rétablie, à condition que la liberté de conscience de la population soit respectée, et que la pédagogie nécessaire à une acceptation généralisée puisse être assurée dans de bonnes conditions de confiance et en répondant aux questions que les gens se posent.

Le présent amendement fixe un objectif d'un meilleur dialogue avec le public, notamment les personnes les plus sceptiques concernant la vaccination, comme le recommande le conseil scientifique covid_19 dans son avis sur le présent projet de loi.